



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition spéciale délégation de signature de la DRDJSCS au titre du CNDS



Date de publication : 29 septembre 2017



PRÉFET DE LA REGION GRAND EST

Secrétariat général
pour les affaires régionales
et européennes

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2017/1383

portant délégation de signature à

Mme Brigitte DEMPT

**Directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
de la région Grand Est par intérim**

au titre du Centre National pour le Développement du Sport

**LE PREFET DE LA REGION GRAND EST
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE EST
PREFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code du sport notamment ses articles R411-12, R411-21 à 24 et R421-1 à 425-1,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;
- VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2006-248 du 2 mars 2008 portant création du Centre National pour le développement du sport
- VU le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- VU le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret du 22 juin 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, Préfet de la région Grand Est, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet du Bas-Rhin ;
- VU l'arrêté interministériel du 6 septembre 2017 de la Ministre des solidarités et de la santé, du Ministre de l'éducation nationale, de la Ministre des sports et de la Secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, par lequel Madame Brigitte DEMPT, inspectrice de classe exceptionnelle de l'action sanitaire et sociale, Directrice Régionale Adjointe de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale du Grand Est, est chargée d'assurer l'intérim des fonctions de directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Grand Est, à compter du 18 septembre 2017 ;
- VU la convention en date du 20 juillet 2006 établie entre le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Centre National pour le Développement du Sport, et notamment son article 2 ;

VU la décision de la Directrice générale du Centre National pour le Développement du Sport n°2017-50 du 25 septembre 2017 portant nomination de Madame Brigitte DEMPT, Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est par intérim, en qualité de déléguée territoriale adjointe du Centre National pour le Développement du Sport en région Grand Est ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Délégation est donnée à Madame Brigitte DEMPT, Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est par intérim, en tant que déléguée territoriale adjointe du Centre National pour le Développement du Sport, à l'effet de :

- signer tous les courriers, certificats, accusés de réception, pièces comptables et conventions relatifs aux dossiers de subvention,
- mettre en œuvre, après avis de la commission, l'attribution des concours financiers, dans la limite du montant des crédits notifié par le Directeur Général de l'établissement, ou le rejet des demandes de subvention,
- mettre en œuvre le reversement de concours financiers dans les conditions prévues par le règlement général de rétablissement,
- transmettre au Directeur Général du CNDS, les décisions d'attribution ou de reversement des subventions en vue de leur mise en paiement ou de leur recouvrement par l'agent comptable de rétablissement.

ARTICLE 2 : En tant que déléguée territoriale adjointe de l'établissement, Madame Brigitte DEMPT adressera au Préfet de la région Grand Est un compte-rendu d'utilisation des crédits alloués.

ARTICLE 3 : Madame Brigitte DEMPT, peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature aux agents relevant de son autorité. Cette subdélégation fera l'objet d'un arrêté spécifique, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes et la Directrice Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Grand Est par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Général du Centre National pour le Développement du Sport et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Strasbourg, le 29 septembre 2017

Le Préfet,

signé

Jean-Luc MARX